

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ENERPOINT COMPUTERS FRANCE

I- GENERALITES

1. Toute commande entraîne de plein droit l'adhésion de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente et sauf dérogation particulière et écrite, celles-ci remplacent et annulent toutes autres conditions générales d'achat du client. Aucune dérogation consentie ne saurait constituer novation.
2. Sauf spécification particulière acceptée par écrit, les caractéristiques des équipements proposés sont celles qui figurent sur les spécifications des fabricants.

II- COMMANDE

Les commandes ne nous engagent qu'après notre confirmation écrite. Une fois acceptée par **Enerpoint Computers France** (ci-après "ECF"), la commande du client ne pourra être annulée en tout ou partie qu'avec le consentement et l'indemnisation d'ECF pour tout dommage que lui causerait cette annulation, même dans le cas de retard de livraison.

III- RESERVE DE PROPRIETE

ECF se réserve la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. Cependant, sous réserve de l'article IV - 3 ci-après, les risques de dommages, de perte et de destruction seront transférés au client au moment de la livraison.

En cas de reprise de la marchandise par application de cette clause de réserve de propriété, les acomptes éventuellement perçus sur le prix seront conservés par ECF à titre de dédommagement.

IV- LIVRAISON

1. Les délais de livraison indiqués par ECF courent à compter de la réception de la confirmation écrite de la commande et sont purement indicatifs.
2. Un retard de livraison ne peut donner lieu ni à annulation de commande ni à indemnisation quelles que soient les conditions d'achat du client.
3. Nos marchandises voyagent aux risques et aux périls du destinataire, quelles que soient les conditions particulières à la livraison, et à charge pour lui de faire toutes réserves auprès du transporteur en cas de détérioration, perte, vol ou tout autre incident.
4. La prise en charge éventuelle du transport ou des dépenses correspondantes par ECF n'affecte pas le transfert de responsabilité. Pour les livraisons hors région parisienne, en l'absence d'instructions complètes, ECF choisira le mode de livraison qui lui paraîtra le plus approprié, aux frais du destinataire et sans lui faire encourir aucune responsabilité de ce fait. Dans le cas où la date de livraison serait reportée par l'acheteur, le transfert des risques interviendrait à la date de livraison initialement prévue ; les marchandises seraient alors mises en entrepôt aux risques du destinataire et à ses frais.
5. Le terme "livraison" signifie remise matérielle des produits au client ou à son mandataire ou exécution de la prestation de services.
6. A partir de la date de livraison, le client dispose de CINQ JOURS OUVRABLES pour signaler, par lettre recommandée, la non conformité du matériel livré. Passé ce délai, le client reconnaît, sans restriction ni réserve, que le matériel livré est conforme à sa commande.
7. Dans le cas où une commande ne pourrait être intégralement satisfaite par manque de stock, elle pourra être exécutée par livraisons échelonnées.

V- PRIX ET PAIEMENT

1. Sauf stipulation contraire, les prix des catalogues, prospectus et tarifs d'ECF peuvent être modifiés sans préavis dans le cadre de la réglementation en vigueur. Sauf mention particulière, les prix figurant sur les confirmations de commandes d'ECF sont fermes et non révisables. Toutefois, toute augmentation des taxes et droits de douane intervenant entre la date d'enregistrement de la commande et celle du dédouanement sera répercutée sur le prix facturé.
2. Pour tout nouveau client, l'ouverture de compte n'intervient qu'après le paiement de la première commande. Toute première commande doit être réglée avant la livraison.
3. Les versements encaissés avant livraison sont considérés comme reçus à titre d'acompte et ne sont pas productifs d'intérêts.
4. Nos factures devront être réglées à la date d'échéance. Toute somme due par un client qui demeurerait impayée à compter de la date d'exigibilité portera intérêt au taux de la Banque de France majoré de 2 points avec un minimum égal à 15% des sommes dues. Toute relance par lettre recommandée pour retard de paiement donnera lieu à facturation de 7,50 € HT pour frais administratifs.
5. ECF pourra suspendre les livraisons et l'exécution de travaux en cours en cas de retard de paiement du client.
6. Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance prévue autorise ECF à réclamer, après simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, le paiement immédiat de toutes créances même non échues, le remboursement de frais de recouvrement éventuels et des intérêts de retard. Le retard de paiement autorise ECF à réclamer également des dommages et intérêts lorsqu'elle subit un préjudice qui n'est pas indemnisé par les intérêts susmentionnés.

VI- RETOURS

Aucune marchandise ne peut être retournée à ECF sans son accord préalable. Toute marchandise retournée en bon état accepté par ECF fera l'objet d'un avoir pour 70% du prix de vente facturé. Aucun retour ne sera accepté pour des commandes spécifiques correspondant aux besoins particuliers d'un client.

VII- LES GARANTIES

1. Sauf disposition contraire de la loi, ECF garantit les marchandises vendues contre les défauts de matériaux ou de fabrication pendant un an à compter de la date de livraison.
2. La garantie consiste, au choix d'ECF, soit dans le remplacement des mêmes produits, soit dans la réparation dans les locaux d'ECF du matériel qu'ECF reconnaît défectueux, et n'entraîne aucune autre responsabilité d'ECF quant aux conséquences directes et indirectes, tant sur les personnes que sur les biens, de la défaillance de ce matériel.
3. La garantie ne couvre pas les remplacements ni les réparations qui résulteraient de l'utilisation anormale des appareils, de dommages provenant de la négligence, d'un défaut de surveillance ou d'entretien, ou de stockage, manipulation ou utilisation non conforme aux spécifications du vendeur ou du fabricant.
4. Le client souhaitant faire jouer la garantie d'ECF, doit demander un numéro au SAV d'ECF et se charge de faire parvenir l'appareil à ses frais et sous sa responsabilité dans les locaux de ECF qui décidera seule de la suite à donner à cette démarche.
5. Les délais de livraison et réparation sont donnés de bonne foi à titre indicatif et ne sont pas garantis. Ils ne feront l'objet d'aucune réclamation.
6. Les réparations, modifications ou remplacement de pièces défectueuses, pendant la période de garantie, ne prolongent pas la durée de celle-ci.
7. ECF décline toute responsabilité pour les modifications éventuelles et réparations effectuées sans son accord écrit ; ces actions mettront en outre une fin immédiate à la période de garantie.
8. Les marchandises sous garantie doivent être retournées avec l'accord préalable d'ECF, et le numéro du SAV donné par celui-ci, et, copie de la facture et du bon de livraison de ECF. Tout produit doit être systématiquement retourné complet dans son emballage.
9. En aucun cas, ECF ne sera responsable des conséquences directes ou indirectes tant sur les personnes que sur les biens, d'une défaillance d'un matériel vendu par lui. Aucune indemnité ne peut lui être réclamée de ce fait à quelque titre que ce soit y compris au titre de la privation de jouissance.

VIII- FORCE MAJEURE

Sont notamment constitutifs de force majeure les évènements suivants : grève interne ou externe, catastrophes, retards de l'approvisionnement d'ECF, et d'une manière générale tout événement touchant et rendant impossible l'exécution normale des commandes.

IX- JURIDICTION

Les ventes sont soumises aux lois françaises. Tout litige en découlant est de la compétence du Tribunal du commerce de Créteil.